

Lettre d'infos grandes cultures bio

numéro 11
Décembre 2015



• FRAB •

Les Agriculteurs Bio de Champagne-Ardenne

Sommaire

p.1

Les chiffres clefs

À la Une

Révision du règlement bio

p.2

Actu nationale

Les doublons sont interdits pas la mixité

Monsanto condamné

Ecophyto

p.3

Actu nationale

Mon alimentation, c'est moi!

En région

Campagne 2015 en légumes plein champ

Campagne 215 en céréales

p.4

En région

Chanvre bio?

Ubios

Acolyance

p. 5

En région

Cercabio

Soufflet

Vivescia

Agenda

Les articles des pages 4 et 5 sont écrits par les opérateurs économiques eux-mêmes. La responsabilité de la FRAB pour les propos ne saurait être engagée.

Les chiffres clefs

49 c'est le nombre de fiches dans le tout nouveau Guide Grandes Cultures biologiques en Bourgogne, co-rédigé par les chambres bourguignonnes et le SEDARB (Service d'Ecocodeveloppement Agrobiologique et Rural de Bourgogne). **163** c'est le nombre de pages dans lesquelles vous trouverez mille et unes informations. De plus, ce guide est suffisamment bien fait pour ne pas avoir à le lire en entier pour comprendre! Vous le trouverez en téléchargement gratuit sur le [site du SEDARB](#).



À la Une

Révision du règlement bio : une nouvelle étape franchie avec le vote du Parlement

La Commission Agriculture du Parlement européen a voté le 13 octobre 2015 sa version du futur règlement européen de l'agriculture biologique, apportant des modifications profondes au projet déposé par la Commission européenne en mars 2014.

Le texte voté est à la fois très éloigné de la volonté initiale de la Commission tout en conservant l'idée d'aller vers un texte plus strict et plus proche des principes de la bio. La personnalité du rapporteur, l'eurodéputé vert allemand Martin HÄUSLING, producteur bio adhérent de Bioland, a bien sûr joué. La procédure est cependant loin d'être terminée, la prochaine phase

étant celle des trilogues, où le Conseil et le Parlement vont négocier le texte final sous l'égide de la Commission européenne. Vu les différences entre les trois propositions (celle initiale de la Commission européenne, puis celles du Conseil et du Parlement), il est très difficile de prévoir le résultat. Sauf échec des trilogues, un nouveau règlement bio européen devrait donc être validé au premier semestre 2016. Etant donné que le texte final n'est pas encore connu, nous nous gardons de relater ici les évolutions réglementaires qui auront lieu.

Lettre d'info Grandes cultures bio n°11

Fédération Régionale des AgroBiologistes de Champagne-Ardenne

Céline BARRERE, Ch. de missions Grandes Cultures et animatrice de l'association Pain Bio Champardenne

T : 03 26 64 85 11 | F : 03 26 64 96 80 | W : www.biochampagneardenne.org/



Les doublons sont interdits, pas la mixité !

Le règlement européen a toujours stipulé que les doublons bio/non bio étaient autorisés uniquement si les variétés étaient distinguables à l'œil nu par un œil non expert. Cependant le règlement ne précisait pas à quel moment cette distinction devait être possible (stade de développement de la culture en place, ou même après récolte).

En décembre 2012, le Comité National de l'Agriculture Biologique (CNAB) de l'Institut National de l'origine et de la qualité (INAO) a levé l'ambiguïté en apportant les précisions suivantes sur ce point. La culture la même année, sur des unités bio et non bio d'une même variété ou de variétés non facilement distinguables à tous les stades de production et de stockage, est interdite (art 11 du règlement (CE) n° 834/2007), en dehors des dérogations prévues à l'article 40 pour les cultures pérennes (en place plus de trois ans), les prairies pâturées, les essais et les contrats de semences sous certaines conditions.

• **Mixité** : fait de cultiver des cultures en bio et en conventionnel sur une même exploitation.

• **Doublon** : fait de cultiver une même espèce sur une même exploitation en bio et en conventionnel.

Exemples de cas de doublon

Il n'est donc, par exemple, pas possible de semer en bio du blé classique et en conventionnel du blé barbu si les grains ne sont pas distinguables après récolte.

Conformément à l'article 40 §1d), il est possible d'avoir des herbages bio et conventionnels sur une exploitation

uniquement pour le pâturage (pas de certification bio possible pour le foin). De même, pour qu'une culture soit considérée comme pérenne et pour qu'elle puisse rentrer dans le cadre de la dérogation il faut qu'elle soit implantée plus de trois ans. A la vue de ces éléments, la culture de luzerne bio et non bio sur une même exploitation est interdite.

Dans cet article nous parlons bien des doublons qui sont interdits et non pas de la mixité. La nouvelle réglementation (cf article page 1) n'est pas encore définie. La Commission voulait initialement supprimer la mixité mais le Parlement et Conseil ne sont pas du même avis. Nous devons attendre la fin des trilogues pour connaître la position définitive.

Des questions ?

Si vous êtes concernés par des doublons sur votre exploitation ou que

vous risquez de l'être, n'hésitez pas à contacter la FRAB. Nous pouvons vous accompagner pour mieux comprendre la réglementation et la respecter et mettre en place des formations adaptées à vos besoins comme ce fut le cas avec la formation « Aller vers un assolement 100% bio » qui a permis d'étudier les cas concrets de chacun (assolement, rotation) que les exploitations soient mixtes, en conversion ou déjà en bio.

Monsanto condamné pour l'intoxication d'un agriculteur français

Suite à l'inhalation du pesticide pour le maïs Lasso, un agriculteur charentais a eu d'importants troubles neurologiques et a décidé de mener un combat juridique auprès de la firme qui commercialisait ce produit, Monsanto. La cour d'appel de Lyon lui a donné raison en septembre dernier et a reconnu les responsabilités

de la firme.

Source: Le Monde, pour lire l'article: http://mobile.lemonde.fr/planete/article/2015/09/10/monsanto-condamne-en-appel-pour-la-toxicite-de-son-hebrbicide-lasso_4751628_3244.html?xtref=http://news.google.com

Ecophyto 2 : la bio a toute sa place dans le nouveau programme !

Après l'échec du premier plan pour réduire l'usage des pesticides par les agriculteurs (Ecophyto), un nouveau programme a été élaboré fin juin auquel le réseau des agriculteurs bio a contribué. Le ministre de l'Agriculture, Stéphane Le Foll, a organisé début novem-

bre un comité de pilotage du programme Ecophyto 2, auquel la FNAB a participé. Cela a été l'occasion pour sa présidente, Stéphanie Pageot, de rappeler tout l'intérêt de s'appuyer sur les dispositifs créés par le réseau bio pour engager réellement la tran-

Lettre d'info Grandes cultures bio n°11

Fédération Régionale des AgroBiologistes de Champagne-Ardenne

Céline BARRERE, Ch. de missions Grandes Cultures et animatrice de l'association Pain Bio Champardenne

T : 03 26 64 85 11 | F : 03 26 64 96 80 | W : www.biochampagneardenne.org/



sition des pratiques. L'objectif est donc de renforcer le rôle de l'agriculture biologique et de ses acteurs dans le

nouveau programme, afin qu'il soit plus efficace.
Source: Corabio

Mon alimentation, c'est moi

Parce que l'agriculture biologique est un bénéfice pour l'humanité sur de très nombreux aspects et que manger bio s'apprend, l'association Bio Consom'acteurs a conçu une infographie très utile axée sur la nutrition et la santé.

Elle est disponible en suivant ce lien: http://www.bioconsomacteurs.org/bio/voir-lire/livre/mon-alimentation-c-est-moi?utm_source=sendinblue&utm_campaign=BIO_CONSOMINFO_N88&utm_medium=email

En région

Campagne 2015 en légumes plein champ

Cette année a été marquée par une sécheresse importante qui a eu principalement deux conséquences en maraichage et sur les légumes plein champ: les maladies n'ont pas pu s'exprimer mais d'un autre côté les rendements en situation non irriguée ont été inacceptables voire catastrophiques. Une légère tension sur les volumes et les prix peut être attendue en fin de campagne. Dans le contexte actuel de prix en légumes de plein champ, il faut bien avoir en tête que la meilleure façon de maintenir les prix à long terme est de contractualiser. En effet, si de grosses surfaces se développent (notamment en pomme de terre) rapidement et sans contractualisation, des risques existent d'avoir des difficultés à vendre la production et de déstructurer le marché. La contractualisation ou toutes autres formes d'assurance pour la commercialisation s'avèrent donc indispensables. Ceci dit, la consommation de légume bio continu d'augmenter montrant ainsi qu'une prise de

conscience a lieu progressivement. A nous, producteurs, de savoir se positionner avec l'aide de la FRAB, pour répondre à cette demande. Pour aider les producteurs, plusieurs possibilités d'appuis techniques existent: 1) le technicien légumes de l'ABP (Agriculture Bio en Picardie, équivalent de la FRAB) qui se déplace en Champagne-Ardenne moyennant finance, 2) à travers le groupe de producteurs lorrains structuré par le CGA (équivalent de la FRAB en Lorraine) et 3) Planète Légumes soutenu par le Conseil Régional pour les producteurs chimiques et bio. Planète Légumes a embauché une technicienne qui propose la mise en place d'essais pour celui qui le souhaite. Si vous êtes intéressé faites vous connaître!

Pour plus d'infos : Gilles Guillet (référent Légumes Plein Champ à la FRAB) au 06 07 26 96 79 ou scea.cazes@live.com

Source: Gilles Guillet

Campagne 2015 en céréales

Contrairement aux légumes, les céréales ont plutôt bien exprimé leurs potentiels de rendement. Globalement sur céréales à paille, les résultats sont au dessus de la moyenne, les niveaux de protéines des blés sont variables selon les situations (effet précédent, minéralisation du sol, réserve hydrique). D'après FranceAgriMer, les rendements supérieurs à l'an passé et la progression des surfaces conduisent à une hausse de la collecte qui doit limiter fortement les importations. Celles enregistrées dans les états statistiques de début de campagne s'expliquent par la période de soudure et des contractualisations signées au second trimestre de l'année par les opérateurs économiques. En triticales, elles devraient être quasi nulles, le marché étant plein. Globalement, l'année est défavorable pour les protéa-

gineux, le sec ayant provoqué des coulures de fleurs. La collecte de féverole biologique est prévue en baisse par rapport à l'an passé.

Concernant le sarrasin, les rendements ont été très hétérogènes selon les terrains, les dates de semis...

Les rendements en maïs sont bien inférieurs à l'année passée mais il ne faut pas oublier que la campagne passée avait vu des records de production. Il faut donc relativiser cette baisse de rendement. Les stocks constitués l'année passée viennent compenser la baisse de volume.

Pour plus d'informations, notamment sur l'évolution des marchés, merci de vous reporter à la [note de conjoncture](#) produite par la FNAB disponible sur leur site internet.

Lettre d'info Grandes cultures bio n°11

Fédération Régionale des AgroBiologistes de Champagne-Ardenne

Céline BARRERE, Ch. de missions Grandes Cultures et animatrice de l'association Pain Bio Champardenne

T : 03 26 64 85 11 | F : 03 26 64 96 80 | W : www.biochampagneardenne.org/



Envie de faire du chanvre bio ?

Après des rencontres avec la Chanvrière de l'Aube (LCDA) fin 2014/début 2015, deux nouveaux producteurs ont produit du chanvre avec des pratiques bio cette année et de nouveaux producteurs devraient se lancer l'année prochaine et dans les années à venir. Si vous êtes également intéressé par cette production n'hésitez pas à nous contacter ou à contacter la Chanvrière de l'Aube.

Cette année le chanvre, comme les autres cultures de printemps/été, a souffert de la sécheresse et les rendements en chènevis et paille ont été plus faibles que les années passées. De mémoire de chanvriers, le chanvre

n'avait jamais souffert autant !

La FRAB qui travaille sur le développement des filières bio pour les grandes cultures en région avait produit deux notes sur la culture de chanvre bio qui sont toujours disponibles sur la page Grandes cultures de notre site internet. (www.biochampagneardenne.org)

Pour plus de renseignements : contactez Céline Barrère à la FRAB (contact en bas de page) ou Daniel Maillard à LCDA par mail : dmaillard@chanvre.com et le service adhérents 03 25 92 38 70

Nouvelle animatrice chez UBIOS

Depuis début septembre, Union Bio Semences (Ubios) a accueilli dans son équipe une nouvelle animatrice terrain en agriculture bio : Marianne Roisin dont la mission est de sensibiliser les producteurs céréaliers à la bio et de participer à leur accompagnement sur le chemin de la conversion en complément des autres acteurs institutionnels, et ce prioritairement sur les aires de captage dans la zone amont de la Seine.

Union Bio Semences : son histoire

Début 2011, les coopératives Biocer (située à Plessis-Grohan dans l'Eure) et Cocebi Bio Bourgogne (située à Nitry dans l'Yonne) se regroupent dans l'Union Bio Semences et rachètent la station de Maise et investissent dans l'innovation (trieur optique).

Depuis la récolte 2013, la production des contrats de

multiplication de semences mis en place et gérés par les coopératives BIOCER et COCEBI sont apportés à Union Bio Semences.

La station se charge du triage, de la certification, du conditionnement et de la commercialisation des semences sous la marque UBIOS.

Ubios est la première station de semences coopérative à dimension industrielle spécialisée exclusivement en A.B. Le seul traitement utilisé sur les semences est le vinaigre blanc, pour ses vertus fongicides contre la carie.

Plus d'infos sur <http://unionbiosemences.fr/> ou en contactant Marianne Roisin (animamontubs@orange.fr, 06 16 84 73 59)

Source: Marianne Roisin

Acolyance: les nouveautés 2015

Afin d'accompagner le développement de l'activité bio, Acolyance a doublé ses capacités de stockage bio au silo de Chauny. Ceci a permis de recevoir de nombreuses espèces ainsi que des mélanges.

Concernant l'accompagnement technique, Acolyance met en place depuis plusieurs années des essais bio et a renforcé le conseil auprès des agriculteurs avec l'embauche d'une nouvelle conseillère bio. En effet, grâce à un partenariat avec l'Agence de l'eau Seine Normandie, Charlotte Niay a rejoint l'équipe bio début juillet.

Pour plus d'infos, vous pouvez contacter Cécile Rannou (06 21 20 06 65) ou Charlotte Niay (06 29 45 55 09).

Source: Acolyance



Lettre d'info Grandes cultures bio n°11

Fédération Régionale des AgroBiologistes de Champagne-Ardenne

Céline BARRERE, Ch. de missions Grandes Cultures et animatrice de l'association Pain Bio Champardenne

T : 03 26 64 85 11 | F : 03 26 64 96 80 | W : www.biochampagneardenne.org/



CERCABIO, coopérative 100% bio

En 2003, face à l'absence d'opérateurs exclusivement biologiques, quelques céréaliers champardennais ont créé un groupe pour commercialiser leurs productions afin de mutualiser l'offre et de maintenir les prix de vente. En 2011, ce groupe est devenu une coopérative du nom de CERCABIO (Céréaliers et Eleveurs Réunis de Champagne-Ardenne en Agriculture Biologique). Aujourd'hui, CERCABIO est la seule coopérative 100% bio de la région. Elle regroupe une vingtaine de producteurs dans un esprit garant de l'éthique bio. Elle propose

ses services à tous les producteurs intéressés pour les productions de céréales oléagineux et protéagineux. Fournisseur privilégié des transformateurs régionaux, elle permet, par sa taille, une bonne gestion et valorisation des lots. Des réunions seront organisées cet hiver afin de présenter la coopérative plus en détail.

Pour plus d'informations : Gilles GUILLET (président de CERCABIO) au 06 07 26 96 79 ou scea.cazes@live.com
Source: Cercabio

Soufflet Agriculture a reçu l'agrément bio

Afin de poursuivre son développement dans les filières, Soufflet Agriculture a obtenu son agrément bio le 6 août dernier.

Les matières premières issues de l'agriculture biologique sont déjà travaillées au sein du Groupe Soufflet notamment au travers de Malteries Soufflet qui est un acteur majeur sur le marché du malt bio et Moulins Soufflet qui produit de la farine biologique à destination des artisans boulangers.

Pour la collecte, Soufflet Agriculture travaillera dans un premier temps en réalisant du direct ferme afin de

mieux valoriser les productions. Par la suite, il sera étudié la possibilité de mettre en place du stockage dédié aux produits issus de l'agriculture biologique.

Soufflet Agriculture en collecte bio espère avec son arrivée permettre de sécuriser les approvisionnements et le développement de nouveaux débouchés pour les clients.

Pour en savoir plus, contactez Clément MASSON au 03 25 39 57 21 ou par mail : cmasson@soufflet.com
Source: Clément Masson

Du nouveau chez VIVESCIA

L'agriculture biologique séduit régulièrement toujours plus d'adhérents. VIVESCIA s'attache à offrir en partenariat avec la COCEBI, l'offre la plus cohérente pour la mise en place et la valorisation des productions de nos producteurs dans ce marché spécifique, parfois étroit.

Nos objectifs : 1) Répondre aux attentes des producteurs biologiques de notre zone de chalandise, 2) Maximiser les volumes collectés et 3) Maximiser la performance des producteurs à travers notre offre collecte et notre

offre approvisionnement.

Suite au départ de Damien HANUS, l'agriculture biologique est dorénavant pilotée par Christophe L'HERMITTE. Cette activité requiert un niveau de technicité important. Détaché à plein temps sur cette activité Jean-Paul BOUR (06 80 60 17 39) sur le sud et Vincent MOREAU (06 08 85 74 46) sur le nord de Vivescia, sauront prendre en considération les attentes des producteurs.

Source: Vivescia

Si vous avez des envies/besoins de formation, n'hésitez pas à nous le faire savoir!

Agenda

07 ou 08/12/2015: 2 formations d'une journée «Utiliser des engrais verts en maraîchage» avec Hélène Védie du GRAB (Groupe de Recherche en Agriculture Biologique)

09/12/2015 (2/2): Formation TCS avec Mathieu Archambeaud (Agriculture de conservation, Revue TCS...)

avec le soutien de :

RÉGION
CHAMPAGNE
ARDENNE



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Lettre d'info Grandes cultures bio n°11

Fédération Régionale des AgroBiologistes de Champagne-Ardenne

Céline BARRERE, Ch. de missions Grandes Cultures et animatrice de l'association Pain Bio Champardenne

T : 03 26 64 85 11 | F : 03 26 64 96 80 | W : www.biochampagneardenne.org/